

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI CULLITTIVITÀ DI CORSICA /BRGM SUTTA  
ROCCA BUNIFAZIU**

**CONVENTION COLLECTIVITE DE CORSE / BRGM SUTTA  
ROCCA BUNIFAZIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Un comité de gestion locale des risques sur Bunifaziu, présidé par l'Etat et auquel participe la Collectivité de Corse (CdC), se réunit depuis juillet 2018, sur une étude relative aux mouvements de terrain sur les falaises.

Cette étude, financée à 100 % par l'Etat, est menée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le CEREMA et INERIS.

Elle doit permettre de mieux connaître le risque d'effondrement des falaises de la haute ville, notamment pour les secteurs de la citadelle et de Sutta Rocca, déjà reconnus en risque fort.

Pour autant, le site de la plage de Sutta Rocca, propriété de la CdC, ne fait pas l'objet de cette étude inter-opérateurs.

Plage historique de la commune, la plage de Sutta Rocca, située sous la falaise, en bordure littorale, en contrebas de la citadelle et non loin du « grain de sable » est ainsi un site particulièrement fréquenté, plus particulièrement l'été.

Suite à une recrudescence de chutes de pierres sur le secteur, et par mesure de sécurité, la mairie de Bunifaziu a décidé, dans l'attente de sa sécurisation, d'en fermer l'accès.

La connaissance des risques au droit des falaises dominant la plage de Sutta Rocca est notamment basée sur deux rapports du CEREMA (ex. CETE) :

- L'étude ayant permis d'établir une carte multi aléas « mouvements de terrain » et « hydraulique » avait conduit à classer en niveau d'aléa très fort ce secteur. (CETE juillet 2013).
- L'étude de l'aléa chute de blocs-falaises de Sutta Rocca (CEREMA juillet 2014).
- 

Suite à cette étude de 2014, trois scénarii de sécurisation de la plage ont été proposés en fonction de l'imminence de l'aléa.

Le CEREMA recommande de traiter en priorité le secteur ouest du site, plus simple techniquement à sécuriser. Toutefois, cette étude du CEREMA ne portant que sur la partie aval de l'accès à la plage de Sutta Rocca, il reste nécessaire d'étudier également le début de la descente, lui-même exposé aux chutes de pierres.

Pour ce faire, il est proposé que la Collectivité de Corse et le BRGM s'accordent, par convention, sur un programme technique visant à préciser le diagnostic des risques

dans l'objectif de sécuriser durablement le site, avec un investissement raisonné en matière de coûts, et d'en permettre ensuite la réouverture (cf. projet de convention et programme ci-joints).

Ce programme, dont la durée prévisionnelle de réalisation est de trente mois, comprend :

- Un diagnostic initial des risques, à fournir avec le compte rendu de la visite initiale du site avant la fin de l'année 2020,
- Un suivi sur au moins 24 mois des parois dominant Sutta Rocca, avec la fourniture d'un rapport actualisé du diagnostic après la 1<sup>ère</sup> année de suivi et celle d'un rapport final après les deux ans de suivi,
- Des évaluations quantitatives des risques de dommages corporels pour les usagers du site.

Ainsi, le diagnostic initial effectué précisera les risques, et sera complété par la proposition de mesures de sécurisation urgentes ou à très court terme à mettre en œuvre, avec un ordre de grandeur des coûts, dans l'objectif de réduire l'exposition des usagers et permettre une réouverture du site. Ce diagnostic pourra également éventuellement permettre de justifier de différer celle-ci si les risques et les travaux nécessaires s'avèrent trop importants.

L'évaluation financière du programme est chiffrée à 100 000 € HT, dont 20 000 € assumés par le BRGM (20 %) et 80 000 € assumés par la CdC (80 %), le coût TTC pour la Collectivité étant de 96 000 € (28 800 € TTC (30 %) d'acompte à verser dès la signature de la convention, 28 800 € lors de la remise du livrable après une année de suivi et le solde de 40 %, soit 38 400 € TTC à verser à la réception du rapport final).

Il vous est précisé que l'autorisation de programme, ainsi que les crédits nécessaires pour ce projet sur 2020, sont prévus dans le cadre du Budget Supplémentaire en cours d'adoption. Les crédits seront affectés dès l'adoption de ce dernier par notre Assemblée.

En conséquence, pour permettre l'engagement du programme et obtenir le diagnostic initial effectué et les propositions de mesures de sécurisation du cheminement et de la plage avant la fin de l'année 2020, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de recherche et développement partagés relative à l'assistance scientifique et technique pour la sécurisation de la plage de Sutta Rocca à conclure avec le BRGM, telle que figurant en annexe.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.